

PRESENTATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE CLAIRAC

Conseil Communautaire du 5 juillet 2018

D 2018	E	01
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	69 dossier 1 – 71 dossier 2 – 73 dossier 3 – 70 dossier 4 à 7 – 67 dossier 8 et 9 – 66 dossier 10 à 11 – 53 dossier 12 à 21 – 51 dossier 22 à 30	
Votants	78 dossier 1 – 81 dossier 2 – 82 dossier 3 – 81 dossier 4 à 7 – 77 dossier 8 et 9 – 76 dossier 10 à 11 – 61 dossier 12 à 21 – 58 dossier 22 à 30	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **29 juin 2018** s'est réuni à salle polyvalente de Fourques sur Garonne, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier n°7)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU (pour les dossiers n°2 et 3)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD (+ pouvoir de Jacques VERDELET)
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT (jusqu'au dossier n°11) – Carole VERHAEGHE (jusqu'au dossier n°11)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lisette DE LUCA) (jusqu'au dossier n°7)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Pierre GAVA (Suppléant)
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA (Suppléante)
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE (du dossier n°1 à 3)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT – Thierry CONSTANS (jusqu'au dossier n°11)
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagrèze</u>	/
<u>Lagupie</u>	/
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUHAZE à partir du dossier n°4)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (jusqu'au dossier n°11) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Laurence VALAY) - Daniel BENQUET (+ pouvoir de Serge CARBONNET) – Sophie BORDERIE (à compter du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°7) Charles CILLIÈRES (+ pouvoir d'Anne MAHIEU à partir du dossier n°4 et jusqu'au dossier n°11) – Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Régine POVEDA à compter du dossier n°2 jusqu'au dossier n°11) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir de Jacqueline CORREGES) – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier n°3) – Jean. Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier n°11) – Bernard MANIER – Josette JACQUET
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVEDA (pour le dossier n°1)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY (+ pouvoir de Gaëtan MALANGE jusqu'au dossier n°2)
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE (à compter du dossier n°3)
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier n°11)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (à partir du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°11)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (jusqu'au dossier n°9) – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS (jusqu'au dossier n°11) – Régis BARD – Liliane BORDES (+ pouvoir d'Elizabeth LE CHARPENTIER) - Eric BOUCHAUD (+ pouvoir de Bernard CABANE jusqu'au dossier n°21) - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU (jusqu'au dossier n°21) – Dante RINAUDO – Daniel GAIDELLA (jusqu'au dossier n°11) Gérard MARTET (suppléant)
<u>Varès</u>	Jean GUIRAUD
<u>Villeton</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Sophie BORDERIE à partir du dossier n°8) – Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier n°11) – Vincent PAULAY (jusqu'au dossier n°11)
<u>Virazeil</u>	

Absents ou excusés

Alain LERDU (pour le dossier n°1) – Bernard CABANE – Lisette DE LUCA - Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINEDE – Alain PREDOUR – Jacques VERDELET – Jean-Max MARTIN – Sylvie BARBE - Sophie BORDERIE (pour le dossier n°1 et à compter du dossier n°8) – Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Serge CARBONNET - Patrick COUZINEAU – Laurence VALAY – Thierry CARRETEY – Régine POVEDA (à compter du dossier n°2) - Gaëtan MALANGE (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Elizabeth LE CHARPENTIER - Valérie TACCO - Jacky TROUVÉ – Martine CALZAVARA (pour les dossiers n°1 et 2) – Anne MAHIEU (à compter du dossier n°4) - Alain LERDU (à partir du dossier n°4) – Jean-François THOUHAZE (à compter du dossier n°4) - Patrick GAUBAN (à partir du dossier n°8) – Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier n°8) – Philippe RIGAL (à partir du dossier n°10) – Jean.Marc DUBAN (à compter du dossier n°12) Charles CILLIÈRES (à compter du dossier n°12) – Joël HOCQUELET (à compter du dossier n°12) – Lydie ANGELY (à partir du dossier n°12) – Thierry CONSTANS (à partir du dossier n°12) – Francis LABEAU (à compter du dossier n°12) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier n°12) – Caroline DELRIEU-GILLET (à compter du dossier n°12) – Vincent PAULAY (à compter du dossier n°12) -

Daniel BARBAS (à compter du dossier n°12) – Daniel GAIDELLA (à compter du dossier n°12) – Carole VERHAEGHE (à compter du dossier n°12) – Michel PERAT (à compter du dossier n°12) – Laurence LOUBIAT-MOREAU (à compter du dossier n°22) – Eric BOUCHAUD (à compter du dossier n°22)

Pouvoirs de

Gaëtan MALANGE à Michel FEYRI (jusqu'au dossier n°2) – Lisette DE LUCA à Jean-Luc ARMAND (jusqu'au dossier n°7) – Bernard CABANE à Eric BOUCHAUD (jusqu'au dossier n°21) – Laurence VALAY à Marie.Catherine BALLEREAU – Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN – Serge CARBONNET à Daniel BENQUET – Jacqueline CORREGES à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES – Jacques VERDELET à François NERAUD – Régine POVEDA à Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°11) – Anne MAHIEU à Charles CILLIERES (à partir du dossier n°4 et jusqu'au dossier n°11) – Jean.François THOUMAZEAU à Jean.Claude DERC (à partir du dossier n°4)

Secrétaire de Séance

M. Gérard MARTET

Dossier n°1 - PRESENTATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE CLAIRAC

Objet de la délibération

Validation de l'Avant Projet Sommaire relatif à la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle sur la commune de Clairac.

Exposé des motifs

Lors de sa séance du 28 mars 2013, le conseil communautaire avait pris acte au travers de la délibération 2013B24 du projet de santé du pôle de santé du tonneinois et de son programme architectural à travers la réalisation de 3 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) à Tonneins, Le Mas d'Agenais et Clairac. Le site et le projet de la MSP de Clairac a évolué depuis cette date.

L'implantation de la MSP est prévue sur un terrain mitoyen au stade et complexe sportif municipal.

Le projet de MSP de Clairac actualisé prévoit l'aménagement des locaux suivants :

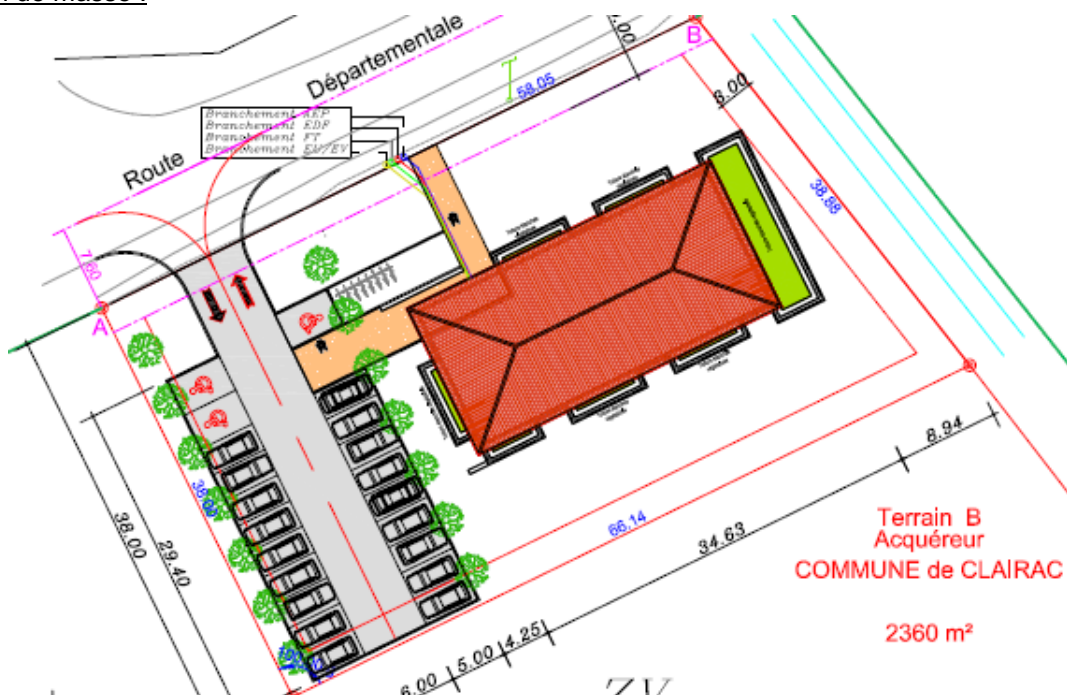
- Tranche ferme : 2 cabinets de médecins généralistes, un cabinet d'infirmiers, un cabinet dentaire (hors d'eau hors d'air), un bureau polyvalent
- Tranche optionnelle 1 : un cabinet supplémentaire de médecin et son espace d'attente,
- Tranche optionnelle 2 : un cabinet de kinésithérapie.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été contractualisé avec le cabinet SARL MG ARCHITECTES dont le taux de rémunération est fixé à 8,70 % du montant HT des travaux, avec la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), soit pour la tranche ferme 52 200,00 € HT.

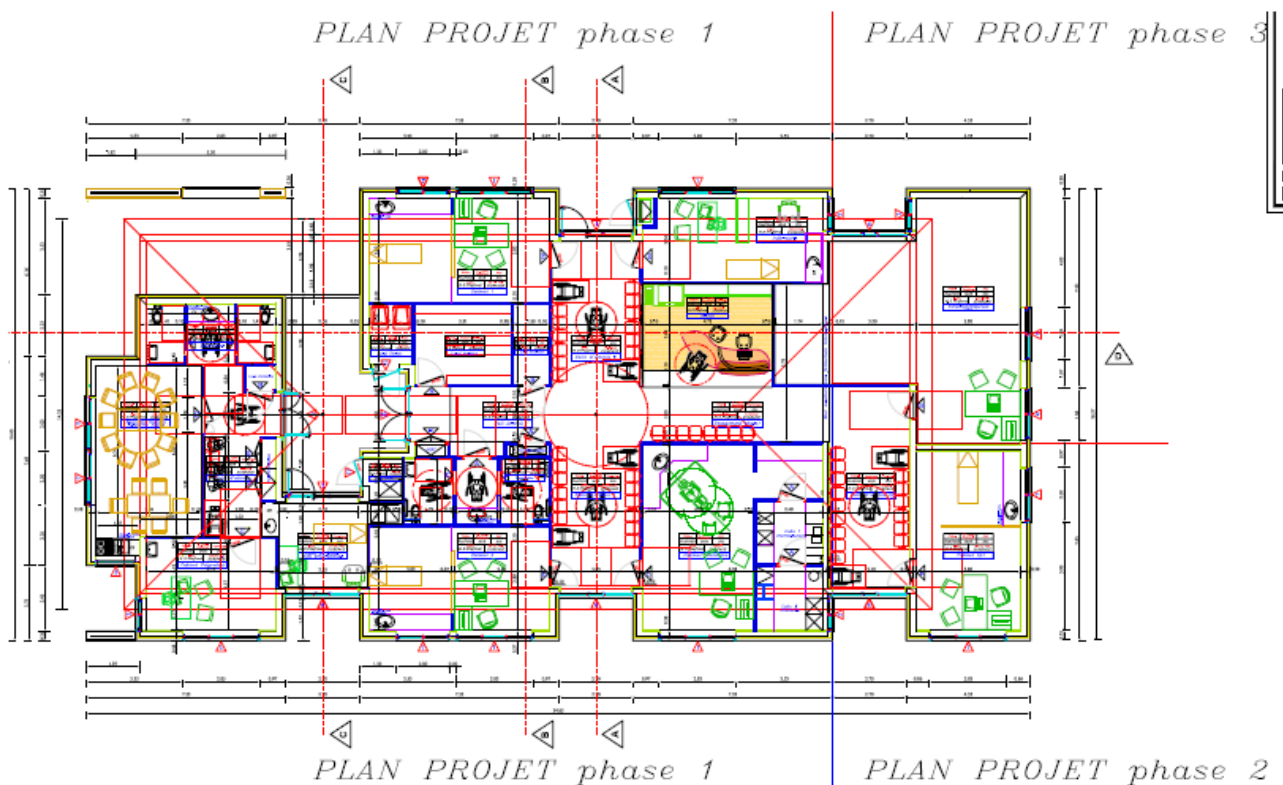
Il est rappelé que la réalisation de cette opération se fait en collaboration avec les professionnels de santé ayant manifesté leur souhait de s'installer dans la MSP.

Le plan d'aménagement suivant est proposé :

Plan de masse :



Plan du projet :



Le Président indique que le montant des travaux au stade APS est porté à la somme de 664 670,00 € HT. Le plan de financement ci-dessous présente les dépenses et recettes prévisionnelles pour ce projet. Les subventions sont attribuées pour les dépenses relatives aux travaux liés au bâti, aux honoraires de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles (les autres dépenses ne sont pas subventionnables). Le taux d'aides publiques prévisionnelles au stade APS pour le projet de la MSP de Clairac est évalué à 59.42% de la dépense subventionnable HT.

Dépenses prévisionnelles HT au stade APS		Recettes prévisionnelles au stade APS	
		Partenaires	Subventions estimées
Travaux	600 000,00 €	Europe (FEADER)	200 000,00 €
Bâtiment	520 000,00 €	Etat (FNADT ou DETR)	100 000,00 €
VRD+Espaces verts	80 000,00 €		
Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre et autres)	64 670,00 €	Conseil Régional (contrat de pays)**	52 800,00 €
Maîtrise d'œuvre	52 200,00 €	Conseil Départemental (contrat de pays)*	42 171,04 €
Autres prestations intellectuelles	12 470,00 €	Autofinancement VGA	269 698,96 €
		Commune de Clairac	Cession du terrain à 1euro
TOTAL des dépenses	664 670,00 €	TOTAL des recettes	664 670,00 €

*sur 200 000€ octroyées à l'échelle du pôle de santé

** sur 217 400€ octroyés à l'échelle du pôle de santé

Les financements du Département et de la Région sont programmés depuis 2013

Ces montants sont donnés à titre indicatif, n'ayant aucune lisibilité sur les disponibilités des programmes des fonds européens au moment de la réalisation réelle du projet et des enveloppes de l'Etat consacrées au soutien à la création des MSP.

• Pour autant, concernant le **Feader**, le dépôt de la demande de subvention se fera désormais sous forme d'appel à projet (l'aide octroyée sera plafonnée à 250 000€ maximum).

• En ce qui concerne le **CD47**, l'enveloppe est réservée pour la MSP de Clairac pour un démarrage des travaux au plus tard à la mi-2019.

• En ce qui concerne la **Région**, l'arrêté du 20/02/2014 octroyant la subvention pour le programme architectural du pôle de santé du tonneinois précise une demande de solde 6 mois avant le terme de l'arrêté soit avant le 19/08/2018. Il conviendra d'en demander la modification en communiquant d'ici ce terme un planning prévisionnel des travaux (permis/date de début et fin de chantier) accompagné des délibérations afférentes à la mise en œuvre du projet.

Il est rappelé que les subventions Feader et FNADT sont contingentées à la validation du projet de MSP par le Comité Régional de Sélection. A cet effet, la présence d'au moins un médecin libéral désireux de s'installer dans la MSP est exigée et devra être concrétisée lors de l'ouverture de l'équipement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide le plan d'aménagement ainsi que l'Avant-Projet Sommaire de création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Clairac pour un montant prévisionnel de 664 670,00€ H.T. et le lancement de l'Avant Projet Détaillé.

Prend acte du plan de financement prévisionnel suivant pour ce projet et de la prise de risque liée à la problématique de démographie médicale sur le territoire de la commune

Dépenses prévisionnelles HT au stade APS		Recettes prévisionnelles au stade APS	
		Partenaires	Subventions estimées
Travaux	600 000,00 €	Europe (FEADER)	200 000,00 €
<i>Bâtiment</i>	520 000,00 €	Etat (FNADT ou DETR)	100 000,00 €
<i>VRD+Espaces verts</i>	80 000,00 €		
Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre et autres)	64 670,00 €	Conseil Régional (contrat de pays)	52 800,00 €
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	52 200,00 €	Conseil Départemental (contrat de pays)	42 171,04 €
<i>Autres prestations intellectuelles</i>	12 470,00 €	Autofinancement VGA	269 698,96 €
		Commune de Clairac	Cession du terrain à 1euro
TOTAL des dépenses	664 670,00 €	TOTAL des recettes	664 670,00 €

Rappelle que la sollicitation des différentes subventions relève des délégations confiées au Président.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	78
<i>Pour</i>	78
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Publication / Affichage

Le 6/07/2018

Fait à Marmande, le 5 juillet 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,